

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 436

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 147 de M. Forissier

APRÈS L'ARTICLE 13

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« sixième »,

le mot :

« dixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.